## Texte 1

## La lutte contre le harcèlement est l'affaire de tous - MEN novembre 2013

## Un enjeu éducatif majeur

La prévention du harcèlement et la lutte contre le harcèlement dans les écoles et les établissements du second degré constituent un enjeu éducatif majeur : le fait d'être une victime ou auteur de harcèlement entre élèves peut-être à l'origine de difficultés scolaires, d'absentéisme, voire de décrochage, et peut aussi engendrer, chez les élèves, de la violence ou des troubles de l'équilibre psychologique et émotionnel.

C'est notamment le cas du harcèlement qui passe par les outils de communication numériques, le cyber harcèlement, dont le développement est aujourd'hui sujet de préoccupation pour tous las acteurs de l'éducation.

D'après les enquêtes effectuées, on peut estimer que 10% des écoliers et des collégiens rencontrent des problèmes de harcèlement et que 6% d'entre eux subissent un harcèlement que l'on peut qualifier de sévère a très sévère.

(Note d'information 11-14 MEN-DEPP, première enquête nationale de victimation au sein des collèges publics, réalisée auprès de 18 000 élèves en octobre 2011)

La loi pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 prévoit que la lutte contre toutes les formes de harcèlement constitue une priorité pour chaque établissement d'enseignement scolaire.

Savoir reconnaître une situation de harcèlement entre élèves.

Il est nécessaire d'identifier le harcèlement en tant que tel pour apporter les réponses les plus adaptées. Or, toute violence ne constitue un fait de harcèlement. L'élément constitutif du harcèlement est la répétition des comportements agressifs ou violents.

Cette violence est susceptible d'être exercée sous diverses forme : verbale, physique, morale, voire sexuelle.

L'usage des nouvelles technologies peut parfois favoriser, accroître ou induire des situations de harcèlement. On parle de cyber harcèlement. Les médias numériques, et en particulier les médias sociaux, présentent des risques qu'il ne faut pas sous-estimer et auxquels le système éducatifsdoit apporter des éclairages et des réponses. L'école doit contribuer au bon usage des médias sociaux et être systématiquement présente en cas de cyber harcèlement dont seraient victimes des élèves ou des personnels.

Pour lutter efficacement contre le harcèlement, il convient d'abord de l'identifier. Dans les écoles et les établissements scolaires, chacun doit connaître la réalité du phénomène. Parce que la lutte contre le harcèlement est l'affaire de tous, une campagne de sensibilisation est lancée le 27 Novembre 2013 et diffusée notamment sur France Télévisions.

Elle traduit une volonté politique forte visant à doter l'Ecole d'outils opérationnels de lutte contre le harcèlement. Cette politique repose sur trois essentiels :

- La sensibilisation aux dangers des situations de harcèlement
- La diffusion de prise en charge des situations de harcèlement
- La généralisation de formations adaptées à ces situations

## Une campagne de sensibilisation, portée par d'anciennes victimes de harcèlement

L'objectif de la nouvelle campagne de sensibilisation est de donner à chacun les moyens d'agir. Elèves - victimes ou témoin - parent, enseignant et personnel scolaire : chaque personne concernée par le harcèlement doit pouvoir prévenir ce danger et, quand il existe, intervenir en le signalant et en accompagnant l'élève qui en est victime.

Trop souvent, les élèves victimes de harcèlement font le choix du silencieux et du repli sur eux-mêmes parce qu'ils ont peur et parfois honte de se confier.

A force d'humiliations et d'isolement, ils finissent par se sentir dévalorisés. Ils perdent confiance en eux et doutent de leur propre valeur.